

**PRODWAYS GROUP**  
**Société anonyme au capital de 25.407.821,50 €**  
**Siège social : 19 rue du Quatre Septembre**  
**75002 PARIS**  
**801 018 573 RCS PARIS**

**Assemblée générale du 13 juin 2018 – Résultats des votes**

En application de l'article R. 225-106-1 du Code de commerce, Prodways Group S.A. informe ses actionnaires sur le résultat des votes émis lors de son Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire du 13 juin 2018 :

Les 44 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance pour l'ensemble des résolutions possédaient 34.580.294 actions représentant 34.580.294 droits de vote.

		<b>Pour Voix %</b>	<b>Contre Voix %</b>	<b>Abst. Voix %</b>	<b>Résultat</b>
1.	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement	34.580.294 100%	-	-	Adoptée
2.	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017	34.580.294 100%	-	-	Adoptée
3.	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017	34.580.294 100%	-	-	Adoptée
4.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approuvés de ces conventions	33.757.373 97,62%	822.921 2,38%	-	Adoptée
5.	Renouvellement du mandat d'administrateur de Raphaël GORGÉ	34.508.294 99,79%	72.000 0,21%	-	Adoptée
6.	Renouvellement du mandat d'administrateur de Olivier STREBELLE	34.578.294 99,99%	2.000 0,01%	-	Adoptée
7.	Allocation de jetons de présence – Fixation du montant des jetons de présence	34.578.081 99,99%	2.213 0,01%	-	Adoptée
8.	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général	33.785.373 97,70%	794.921 2,30%	-	Adoptée
9.	Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	34.548.081 99,90%	32.213 0,10%	-	Adoptée
10.	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce	33.472.799 96,80%	1.107.495 3,20%	-	Adoptée
11.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce	33.472.799 96,80%	1.107.495 3,20%	-	Adoptée
12.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	33.502.799 96,88%	1.077.495 3,12%	-	Adoptée

13.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société de Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription	33.412.799 96,62%	1.167.495 3,38%	-	Adoptée
14.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	33.329.648 96,38%	1.250.646 3,62%	-	Adoptée
15.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	33.260.699 96,18%	1.319.595 3,82%	-	Adoptée
16.	Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10% du capital	33.260.491 96,18%	1.319.803 3,82%	-	Adoptée
17.	Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	33.382.799 96,54%	1.197.495 3,46%	-	Adoptée
18.	Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	34.412.699 99,52%	1.167.595 3,38%	-	Adoptée
19.	Délégation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission immédiatement ou à terme d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	32.680.401 90,51%	1.899.893 5,49%	-	Adoptée
20.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées	32.730.401 94,65%	1.849.893 5,35%	-	Adoptée
21.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	32.730.401 94,65%	1.849.893 5,35%	-	Adoptée
22.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de	2.436.852 7,05%	32.143.442 92,95%	-	Rejetée

	souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail				
23.	Modification statutaire permettant le cas échéant la désignation d'un administrateur salarié au sein du Conseil d'administration de la Société	34.580.294 100%	-	-	Adoptée
24.	Modification statutaire supprimant l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes suppléant dans certains cas	34.580.294 100%	-	-	Adoptée
25.	Pouvoirs pour les formalités	34.580.294 100%	-	-	Adoptée